

Une délégation du GRFDE reçue par le groupe socialiste au Sénat

Poursuivant son travail d'information auprès des parlementaires, après avoir rencontré les députés d'EELV, les sénateurs du Front de gauche et d'EELV, le GRFDE a été invité à rencontrer un représentant des sénateurs socialistes.

La délégation du GRFDE, composée de Mme Hélène Radzynski, professeure agrégée de mathématiques, IUFM de l'académie de Versailles, Université de Cergy-Pontoise, et de M. Didier Frydman, professeur agrégé d'histoire et géographie, IUFM de l'académie de Créteil, Université Paris-Est Créteil, a été reçue mardi 2 avril 2013 par M. Jacques-Bernard MAGNER, responsable du suivi du projet de loi de refondation de l'école de la République pour le groupe socialiste au Sénat, entouré de ses collaborateurs.

M. Magner nous a invités à présenter librement nos propositions. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les trois objectifs qui figurent dans le rapport du groupe de travail présidé par M. Magner sur les prérecrutements : assurer la pérennité du « vivier », permettre la professionnalisation progressive des futurs enseignants et garantir leur mixité d'origine sociale. Sur tous ces objectifs que nous partageons, nous avons expliqué les limites du dispositif Peillon et la pertinence de nos propositions.

M. Magner veut éviter la césure entre l'année de M1, consacrée au bachotage, et celle de M2 consacrée à la professionnalisation. Pour cela, il souhaite que les épreuves du concours soient professionnalisantes et que des stages d'observation et de pratique accompagnée soient proposés aux étudiants dès la licence. Ces stages donneraient lieu à une note sur l'aptitude des futurs candidats à enseigner, note qui compterait dans la note du concours. Les épreuves s'appuieraient donc sur cette expérience pratique. Nous avons exprimé notre étonnement à propos de la présence d'une note de stage dans un concours et souligné l'affaiblissement de la maîtrise des savoirs académiques et disciplinaires des futurs enseignants qui découlerait de ce type de concours.

Nous avons dû beaucoup insister sur l'importance de la maîtrise des contenus dans l'acte d'enseigner. Pour nos interlocuteurs, la licence suffit peu ou prou pour enseigner dans le secondaire tandis que pour le premier degré, il suffit d'apprendre aux futurs enseignants ... à apprendre, tandis que la formation se poursuit grâce à la formation continue. Nous avons là aussi souligné que nos propositions, contrairement à celles de M. Peillon, permettraient de relancer la formation continue car, dans le dispositif ministériel, les M2 en poste à mi-temps serviront de moyens d'enseignement et ne libéreront pas les titulaires pour suivre des stages de formation continue. M. Magner a dû en convenir. De même qu'il n'a rien objecté quand nous avons affirmé que nos propositions élimineraient le problème des reçus/collés, que M. Peillon réduirait d'un an la durée de la formation initiale, que l'année de M2 serait une usine à gaz et que la recherche ne trouverait pas sa place dans les futurs masters enseignement. M. Magner a plusieurs fois admis qu'un concours situé en fin de troisième année de licence présentait maints avantages. Il ne nous a toutefois laissé entrevoir aucune éventualité d'une remise en cause de la place du concours. A ses yeux, les deux ministères fonctionnent en harmonie, sans divergence apparente.

Concernant la recherche, M. Magner la juge superflue en formation initiale et la réserve aux titulaires qui souhaiteraient s'y consacrer ultérieurement dans leur parcours professionnel.

Concernant les EAP, il estime qu'ils contribuent à la préprofessionnalisation et que, face à des épreuves professionnalisantes, ils favoriseront les candidats ayant exercé ce type d'emploi. Quand nous lui avons objecté que ces 12 heures en établissement handicaperont les étudiants de milieux populaires pour la réussite du concours, il nous a répondu que ce dispositif nécessitera d'être évalué.

M. Magner n'estime pas qu'une occasion historique se présente pour la formation des enseignants. Il nous a dit qu'il n'était pas révolutionnaire et qu'il croyait plutôt en la politique des petits pas, effectués après évaluation. Ce qui nous laisse penser que, même s'il trouve que nos propositions présentent beaucoup d'avantages, il ne proposera pas d'amendements remettant en cause l'édifice prévu par le gouvernement.

Le GRFDE vient d'adresser à la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat et à la rapporteure du projet de loi, Mme Françoise Cartron, un argumentaire en faveur des 7 amendements qu'il propose dans le domaine de la formation des enseignants (cf. <http://grfde.eklablog.com/le-grfde-propose-sept-amendements-au-projet-de-loi-d-orientation-a79858273>). Il demande à être entendu par la Commission.

La délégation du GRFDE